

TRAIT D'UNION

Informations municipales



Novembre 2019

SOMMAIRE



ÉDITO	p. 3
POINT INFO DU MAIRE	p. 4 à 9
INFORMATIONS COMMUNALES	
- Les scolytes dans nos forêts	p. 10 à 14
- Urbanisme	p. 15
- Emplois saisonniers	p. 16
- Réunion publique	p. 17
- Travaux de voirie	p. 18
- Plan communal de sauvegarde	p. 19 - 20
- Nos boîtes à lettres	p. 21
- Se signaler la nuit	p. 21
- Bourses solidarité vacance (CCAS)	p. 22-23
- Service public	p. 24
- Les élections	p. 24
BIBLIOTHÈQUE	p. 25-26
LES FRANCAS	p. 27-28
NOTRE ÉCOLE	p. 29-30
DIVERS	
- Collecte des déchets	p. 31
- Carte grise	p. 32
- I-Cad et Filalapat	p. 32
- Gendarmerie	p. 33-34
- Arrêtons les violences	p. 35
- Ginko	p. 36-37

NOUVEAU À PELOUSEY

- Une psychologue p. 38

LES ÉVÉNEMENTS PASSÉS

- Concours de labour p. 39
- La ronde de l'espoir p. 40-41
- Anniversaire de notre doyenne p. 42
- Grotte du château d'Uzel p. 42
- Cérémonie du 11 novembre p. 43-44

LES ASSOCIATIONS

- Foot Loisir p. 45
- Parents d'élèves p. 46
- Loisirs Évasion p. 47-50
- Les Vignottes p. 51
- La chasse p. 51

ÉTAT CIVIL

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

DIFFÉRENTS HORAIRES ET INFOS

- Bibliothèque p. 54
- les engins à moteur p. 54
- les déchetteries p. 54
- Grdf contacts utiles p. 54
- Mairie p. 55
- Le conseil municipal p. 55
- Santé à Pelousey p. 55
- Bien-être p. 55
- Assistantes maternelles p. 55
- Est Républicain p. 55
- **PELOUSEY EN FLEURS** 4^{ème} de couverture



ÉDITO DU MAIRE

Chers (ères) tous (tes),

*Nous aurons le plaisir de toutes et tous nous retrouver prochainement lors des manifestations de fin d'année : fête de l'école, moments commémoratifs, Les fondus de la marche, loto des Anciens Combattants, repas des aînés...
En attendant également de vous retrouver lors de la cérémonie des vœux pour l'année qui s'annonce, le vendredi 17 janvier 2020 à 20h00 à la Maison de la Noue, les membres du Conseil Municipal se joignent d'ores et déjà à moi pour vous souhaiter de très belles fêtes de fin d'année.*

Je vous souhaite sincèrement en effet de profiter pleinement de ces moments de convivialité, de rencontres festives avec toutes celles et ceux qui comptent pour vous.

Souhaitons-nous aussi de ne pas oublier toutes les personnes qui vivent dans l'isolement, la maladie ou la détresse et sachons leur apporter du réconfort.

Pour l'équipe municipale, cette fin d'année rimera aussi avec le suivi de tous les projets et travaux en cours qui ont commencé ou ont été commandés cette année: aménagements et plantations au Vallon de Bouvreuil, remise en état du skate park, protection des vitraux de l'église et peinture de la porte principale, ravalement de façade de la salle Saint-Martin...

Nous resterons toutes et tous mobilisés pour accompagner l'accomplissement de ces derniers engagements du mandat.

En attendant donc le plaisir de vous retrouver, je vous souhaite bonne lecture de ce Trait d'Union qui vous permet de bénéficier des dernières informations communales et associatives.

*Bien à vous,
Joyeuses fêtes et à très bientôt,*

Catherine Barthelet



Plus on partage, plus on possède, voilà le miracle !! Léonard Nimoy

POINT INFO DU MAIRE

RENTRÉE SCOLAIRE



159 enfants ont été accueillis cette année dans six classes différentes. Nous nous approchons de la moyenne des 27 enfants par classe qui pourrait engendrer une ouverture de classe... Il faudra donc bien suivre l'évolution des effectifs, exercice qui est de plus en plus compliqué car nous enregistrons de nombreux mouvements familiaux y compris en cours d'année. Cette ouverture est donc espérée pour septembre 2020 en fonction d'une hausse d'effectifs possible (effet des nouveaux lotissements et du programme de Grand Besançon Habitat) et des souhaits gouvernementaux de ne pas dépasser les effectifs de 24 élèves par classe notamment en grande section, CP et CE1 d'ici 2022.

Un projet prêt d'œuvres d'art est engagé avec l'école élémentaire et l'installation de quatre tableaux contemporains a eu lieu mi-septembre. Les enfants devront s'en inspirer pour créer eux-mêmes des œuvres qu'ils exposeront à leur tour... Le collège Pompidou de Pouilley-Les-Vignes accueille également des tableaux qui seront donc échangés avec notre école afin de permettre aux élèves davantage de découvertes !

Cet été, de nombreuses petites réparations ont été réalisées dans les écoles : au niveau des huisseries et des volets, des sanitaires, de la peinture des poteaux extérieurs de la maternelle etc.

Plusieurs interventions ont eu lieu également depuis la rentrée pour gérer des pannes informatiques et des soucis de transfert de communication pour le standard... Le suivi sera plus régulier pour éviter la récurrence des interventions curatives et des investissements seront proposés si nécessaire. La fibre est vraiment attendue avec impatience pour faciliter les usages de tous.

Côté accueil périscolaire et restauration scolaire des Francas, avec étonnement, on note une hausse importante des effectifs dès le début d'année.

Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer, et ne concernent pas que Pelousey d'ailleurs, comme la reprise d'activité professionnelle et le manque d'assistantes maternelles agréées qui ne peuvent répondre aux demandes des parents.

Tous les créneaux d'accueil bénéficient d'une augmentation des effectifs, sauf la dernière heure d'accueil, de 17h30 à 18h30. Le recrutement d'un nouveau personnel qualifié a été effectué au plus vite pour venir en appui au directeur. Nous avons, là aussi, répondu à plusieurs dépannages rapides de clés et à d'autres petits aménagements pour accompagner au mieux l'accueil des enfants : achat de chaises supplémentaires, achat de vaisselle, installation de nouveaux porte-manteaux et bancs...

RÉUNION DE RENTRÉE AVEC TOUS LES PRÉSIDENTS-ES D'ASSOCIATION

Comme chaque année en septembre, Benoît Ricloux, en tant qu'adjoint à la vie sociale, a organisé à mes côtés une réunion de rentrée avec les associations. Réunissant la majorité des présidents-es, elle a permis de coordonner les agendas qui ont été bien remplis par toutes les associations. Des calibrages d'horaires d'utilisation de salles entre les différentes associations ont eu lieu.

Ces réunions permettent également de rappeler les consignes de sécurité à respecter, les obligations en matière de débit de boissons ou autres à mettre en œuvre...

Les associations nous ont fait part de leur côté également de quelques demandes. Ces échanges réguliers sont précieux et facilitent le dialogue entre les associations et les élus, au profit de tous les utilisateurs.

RAPPEL: ENTRETIEN DES TROTTOIRS PAR LES PARTICULIERS



Afin de clarifier les obligations de chacun au droit de sa propriété, un arrêté municipal en vigueur organise les responsabilités des administrés et de la commune en ce qui concerne le nettoyage des trottoirs.

Vous solliciter pour nettoyer les trottoirs le long de vos propriétés a pour but de nous adapter aux nouvelles exigences environnementales. Comme vous le savez, l'arrêt total de l'utilisation des produits phytosanitaires a bien entendu engendré davantage d'interventions mécaniques (balayage, arrachage manuel). Notre volonté a été de réussir cette transition sans engendrer de nouvelles charges pour la commune, c'est à dire sans recruter de nouveaux agents ni embaucher systématiquement des entreprises extérieures pour effectuer ces tâches.

Malgré toute la bonne volonté de l'équipe municipale et des agents, il arrive que nous soyons débordés par des événements pas toujours prévisibles comme cela a été le cas cet été. En effet, le tracteur puis l'épaveuse sont tombés en panne, ce qui a engendré une désorganisation du service puisque le fauchage a dû être retardé. Or les agents municipaux devaient intervenir auprès des Atsem début juillet pour réaliser le grand ménage des écoles qui ne pouvait être décalé...

Bref, nous avons également mis en place de nouvelles façons de procéder pour atténuer la charge de travail ou la faciliter, comme par exemple l'augmentation du paillage, la suppression de rosiers qui demandent trop d'entretien dans des endroits contraignants, ou encore la tonte différenciée ou le fauchage tardif.

Pour le cimetière, devant l'urgence cet été, nous avons fait intervenir une équipe des Chantiers Départementaux pour procéder à un arrachage des mauvaises herbes.

Aussi, si nous sollicitons les habitants pour l'entretien au droit de leur propriété, c'est également pour que nous puissions réussir cette adaptation nécessaire à ces nouvelles pratiques.

Si tous les habitants valides participent activement à cette démarche, alors nous aurons déjà bien avancé ! Il restera néanmoins toujours beaucoup de travail aux employés communaux dans les lieux où il est encore très difficile de trouver des adaptations, comme le cimetière justement... Merci en tout cas à tous les habitants qui se sont déjà engagés dans cette démarche participative.

Pour rappel, l'entretien des trottoirs au droit de sa propriété est également valable en période d'enneigement.

URBANISME - POINT SUR LES LOTISSEMENTS EN COURS

Concernant les deux permis d'aménager du Chanot, 22 permis de construire ont d'ores et déjà été accordés ou sont en cours d'instruction. Il reste à la vente 7 parcelles, dont une qui accueillera un petit collectif (environ 6 logements).

Pour le lotissement des Vignes Blanches (en face de l'église), 7 permis de construire sont à l'étude ou accordés, 1 seul lot demeure en vente.

Le lotissement du Chêne Bénit, bien que tout récent, a déjà démarré ses travaux, 7 permis de construire sont déposés ou accordés, 1 seul lot reste disponible.

Les travaux des deux opérations de Grand Besançon Habitat respectent le planning prévisionnel, ils devraient se terminer en fin d'année et les premiers locataires pourront intégrer les logements en début d'année prochaine.

Enfin, concernant les opérations d'envergure, un nouveau permis de construire porté par le bailleur social Néolia sur son terrain propre en haut de l'impasse de la Barrière, proposera 8 logements en locatif du T2 au T4.

GESTION DU CIMETIÈRE

Je rappelle que la procédure pour la reprise des tombes à l'état d'abandon est toujours en cours, c'est une procédure longue qui s'achèvera l'an prochain.

Stéphanie Gharbi a géré cet été la reprise en terrain commun de 24 tombes dans le cadre de la procédure de tombes sans concession. Les travaux se sont bien passés, ils ont été gérés par une entreprise spécialisée qui a également des compétences juridiques.

Il nous a été conseillé de ne pas utiliser avant 2022 ces nouveaux emplacements disponibles afin de laisser au terrain la possibilité de se tasser, il a effectivement fallu creuser profondément.

Ces travaux engendrent également une mise à jour informatique et sur registre importante qui est en cours avec Elabor.

Concernant les travaux de restauration du mur, ils ont été contraints alors que les opérations précédentes s'étaient déroulées sans difficulté. Beaucoup de pierres n'étaient plus du tout en état de côté-là, s'effritaient. Ainsi, a été déconstruite et consolidée la partie la plus endommagée du mur, et sur un périmètre plus long, puis une couvertine cimentée a été posée pour éviter les infiltrations d'eau et du gel. Il n'a malheureusement pas été possible d'utiliser toutes les pierres initiales, nombreuses étant trop abimées...

DES RÉPARATIONS IMPORTANTES MENÉES À LA ZONE DE LOISIRS

Les travaux commandés en juillet à l'entreprise FCE ont été effectués en plusieurs phases :

- Remplacement de tous les rondins autour des aires de jeux
- Contrôle des ancrages au sol des balançoires
- Par deux fois, installation de copeaux de bois pour répondre aux normes des zones de chute...
- Mise à niveau de tous les cache-boulons, prises des cubes d'escalade...



- Réparation des plaques de bois autour de l'agorespace
- Installation de filets neufs pour le foot, de filets en acier pour le basket...



- Reprise des plaques endommagées au skate park
- Pose de barrières place de l'Europe pour répondre aux normes de sécurité



Il faut noter que les réparations portées cette année sont surtout le fruit de l'usure et d'un vieillissement logique des installations (bois...) vis-à-vis de son utilisation intense. Les zones de jeux sont contrôlées chaque année par un cabinet extérieur qui émet un rapport concernant la sécurité des jeux. Ce sont les conseils et mises aux normes réglementaires qui ont bien entendu guidé notre action.

LA PROBLÉMATIQUE DES CHATS ERRANTS

Plusieurs rendez-vous en mairie ont eu lieu pour essayer de trouver une solution à la prolifération des chats errants dans plusieurs quartiers. Ainsi, des particuliers s'investissent pour tenter de les attraper afin de les faire stériliser et la commune participe aux frais de vétérinaire. C'est grâce à l'action collective que nous réussissons à trouver une solution pérenne... Mais nous regrettons bien sûr que certains propriétaires de chat fassent preuve de légèreté en ne répondant à aucune de leurs obligations, que ce soit vis à vis du tatouage, des vaccins ou de la stérilisation éventuelle (si les chatons ne sont pas assumés)...



RÉSEAU FIBRE ORANGE

La pose des deux armoires est effective maintenant. Le calendrier prévisionnel prévoyait le raccordement et câblage des armoires courant octobre, il est effectivement en cours comme vous avez pu le remarquer dans tout le village...

Un délai de trois mois d'attente est ensuite imposé par l'AR-CEP (Autorité compétente) qui régleme le déploiement de la fibre à l'échelle nationale. Ainsi, Orange prévoit une réunion publique d'informations en début d'année prochaine et les raccordements effectifs lors du premier trimestre. Nous ne manquerons pas, bien entendu, de vous tenir informés.



LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX (LPO)



Le projet de création d'un espace naturel, petit réservoir de biodiversité en partenariat entre Grand Besançon Habitat, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, l'école et la commune prend forme.

En effet, à partir des dessins réalisés par les enfants et des précieux conseils de la LPO, l'entreprise ID-VERDE va réaliser les aménagements souhaités : plantation d'arbres d'espèces locales et pouvant nourrir les oiseaux, création de caches à hérissons, respect de la biodiversité locale etc.

Une spirale d'aromatiques permettra également aux habitants proches de pouvoir profiter de ses produits frais. Un atelier de construction et plantation de cet aménagement sera proposé aux nouveaux locataires.

L'école pourra installer prochainement par exemple des tas de bois de notre forêt pour protéger les hérissons puis ensuite régulièrement investir ce terrain pour observer les espèces, installer des nichoirs, des hôtels à insectes...

En parallèle, la LPO est déjà intervenue avec l'école dans le verger du lotissement de Vossières afin d'investiguer la faune et la flore locales.

Ainsi, lors du dernier conseil municipal, il a été décidé de labéliser ces deux parcelles refuges de la LPO. Des pancartes seront installées sur site pour expliquer les enjeux de cette préservation et le respect de ces espaces qui s'imposent. Les animateurs de la LPO interviendront régulièrement par le biais de communication à la population ou lors d'ateliers avec les riverains ou les élèves.

Il est convenu par ailleurs que la commune assumera l'entretien de cette parcelle en appliquant les consignes de la LPO, comme par exemple faucher tardivement etc...

A partir d'une liste d'espèces faune/flore proposée par la LPO, les élèves investis dans les projets avec leurs enseignants choisiront les noms des deux refuges.

LES INTERVENTIONS DE GRAND BESANCON MÉTROPOLE



Stéphanie Gharbi et Daniel Varchon, chacun dans leur compétence, sont investis à mes côtés dans le suivi des échanges et interventions du Grand Besançon dans les compétences transférées.

En ce qui concerne l'assainissement et les eaux pluviales, une rencontre en mairie a permis de dresser un récapitulatif des interventions et du changement de matériel opéré à la station d'épuration etc.

Un curage exhaustif des grilles d'eaux pluviales a été réalisé cet été ainsi que le curage préventif d'une partie du réseau d'assainissement et une opération de curage en urgence.

Plusieurs contrôles de branchements ont été réalisés dans le cadre des ventes de maison, cela protège l'acquéreur qui bénéficie ainsi d'une bonne connaissance du bien et des éventuels travaux à porter. Les prochains travaux envisagés nous ont été détaillés également. De lourds et coûteux travaux vont être engagés pour stabiliser les berges qui se sont déstabilisées.

Malheureusement, il a été constaté le vol d'une longueur importante de grillage près de la lagune... ce genre d'infraction est inédite et désespérante ! Il a été remplacé en suite d'un dépôt de plainte...

Concernant les voiries, un balayage mécanique a été fait récemment dans tout le village en complément de celui qui avait été conduit au printemps.

Lors du dernier comité de secteur voirie, tous.les les élus.es ont participé à la constitution du programme pluriannuel. Les besoins de la commune ont été remontés en complément de la visite terrain effectuée avec le référent de secteur : rues du Chanot (en dehors du lotissement), des Auxons, de Champagny...

Plusieurs pannes d'éclairage public ont été réparées mais certaines sont parfois complexes, cela a été le cas du Vert Village. Elle a engendré une coupure générale plusieurs jours... Il faudra réinvestiguer certains branchements de mâts qui a priori font disjoncter tout le réseau qui est lié.

Un poteau a été renversé rue de la Plantière, un habitant a pu nous donner des informations pour le dépôt de plainte. Il a été rapidement mis en sécurité par les services en attendant.

Nous venons d'apprendre que le titulaire du marché de maintenance de l'éclairage public (qui a pourtant été attribué récemment par GBM – Grand Besançon Métropole) pour notre secteur s'est déclaré défaillant. Cela a engendré forcément du retard dans le traitement de quelques pannes, le temps de trouver une nouvelle entreprise compétente. Citéos va donc à nouveau intervenir dans notre commune.

Nous avons également sollicité cette entreprise pour les pose et dépose des éclairages de Noël.

UN NOUVEAU DÉFIBRILLATEUR INSTALLÉ

Un nouveau défibrillateur a été installé à la Maison de la Noue, il est davantage visible dans la grande salle, rangé dans une armoire protectrice et équipé d'électrodes spécifiques pour les enfants.

Pour mémoire, le Château d'Uzel et les trois grandes entreprises de la ZAE sont également dotés.

A moyen terme, il faudra réglementairement équiper tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) selon un périmètre qui pourrait permettre une mutualisation par exemple entre les deux bâtiments scolaires, la salle St Martin et l'église. Cela impliquerait de l'installer en extérieur, est-ce bien possible ? Il faudra y réfléchir avec les professionnels. Dans le cas contraire, chaque bâtiment devra disposer d'un appareil, ce qui serait coûteux en termes d'acquisition mais aussi de maintenance.

Chaque année le matériel est vérifié et entretenu par une entreprise spécialisée choisie par le biais d'un groupement de commandes de Grand Besançon Métropole, qui assure également une formation d'utilisation.



INFORMATIONS COMMUNALES

Epidémie de scolytes dans nos forêts

Dans les forêts du nord-est de la France, les attaques de scolytes causent d'importants ravages sur les peuplements d'épicéas. Le phénomène progresse aussi désormais vers la région Auvergne-Rhône-Alpes. Pour lutter contre l'expansion de cet insecte ravageur et maintenir la vitalité des forêts, les acteurs du monde forestier sont aujourd'hui plus que jamais mobilisés.

La seule alternative pour limiter l'expansion de cette épidémie étant l'enlèvement rapide des bois, des **opérations exceptionnelles de coupes et travaux sont réalisées**, encadrées par l'ONF dans les forêts publiques. Pour les peuplements les plus impactés, des coupes rases peuvent être envisagées, tout en veillant à la préservation des sols, et des espaces naturels.

Ces opérations inédites vont engendrer temporairement des désagréments pour les promeneurs et autres usagers de la forêt. Si les futures conditions climatiques détermineront l'intensité des attaques, les experts sont unanimes quant aux risques de pullulation des scolytes dans les années à venir. En conséquence, tout l'enjeu pour les forestiers est de procéder au **remplacement des peuplements d'épicéas** par des essences locales et nouvelles capables de s'adapter à la spécificité des milieux et au changement climatique.

A Pelousey, appuyé par notre agent ONF, nous avons quelques parcelles touchées vers la station d'épuration (550m3). Ces parcelles sont traitées en priorité et des coupes rases seront réalisées en 2019 et 2020. Nous traiterons aussi de la même manière les parcelles de sapin atteintes par une autre variété de scolytes vers l'autoroute en prévention. Pelousey est en zone de « lutte obligatoire ». L'arrêté préfectoral ci joint donnent les consignes à suivre par tous les propriétaires de parcelles d'épicéas publics ou privés.





Besançon, le 1^{er} août 2019

DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES SCOLYTES DE L'ÉPICÉA

Les forêts de Bourgogne-Franche-Comté, et notamment celles du département du Doubs, connaissent une détérioration significative de leur état sanitaire, marquée notamment par le fort développement, depuis 2018, des populations de scolytes (aussi connus sous le nom de bostryches) sur l'épicéa.

Ces insectes effectuent une partie de leur cycle de développement sous l'écorce, entraînant une mort rapide de l'arbre touché.

Les conditions météorologiques du premier semestre 2019, globalement sec, ont favorisé la poursuite du développement inquiétant des populations de scolytes et les forestiers estiment que l'ampleur du phénomène sera forte au cours de cette saison sur toutes les plantations de la région, en particulier en dessous de 900-1000 m d'altitude.

Aussi, les acteurs de la filière forêt-bois de Bourgogne-Franche-Comté ont souhaité la mise en œuvre d'une lutte collective et obligatoire, responsabilisant chaque maillon de la filière, pour tenter de limiter l'intensité et la durée de cette épidémie de scolytes sur épicéas.

Pour aider la filière forêt-bois fortement impactée, par arrêté du 26 juillet 2019, le préfet de la région a demandé aux propriétaires (public ou privés) et aux exploitants forestiers de prendre obligatoirement des mesures curatives et préventives pour évacuer rapidement des forêts les épicéas abritant des scolytes vivants, et pour limiter la propagation des insectes.

Dans son arrêté le préfet de région alerte aussi sur les risques associés à la présence d'épicéas secs en forêts, en matière notamment de sécurité des personnes.

Dans le même temps, les conditions météorologiques et hydrologiques que connaît actuellement le département ont conduit le préfet du Doubs à prendre un arrêté portant restriction des usages de l'eau ; l'ensemble du territoire départemental est ainsi placé en situation d'alerte renforcée. Dans ce contexte, les milieux naturels et notamment les espaces forestiers étant particulièrement vulnérables aux risques d'incendie, cet arrêté préfectoral interdit le brûlage à l'air libre de végétaux de tous type, verts ou ligneux, y compris les rémanents d'exploitation forestière.



PREFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Arrêté préfectoral n° 2019- relatif à la lutte contre les scolytes de l'Épicéa commun dans les peuplements atteints

**Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de Côte-d'Or,
Officier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite.**

VU :

les articles L251-4 à L251-11, L 251-20 à L 252-4 et L 254-1 à L 254-10 du code rural ;
les articles L 124-5, L 312-5, L 312-9, L312-10, R124-1, R312-16 et R312-20 du code forestier ;
le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
l'arrêté ministériel du 31 juillet 2000 établissant la liste des organismes nuisibles aux végétaux, produits végétaux et autres objets soumis à mesures de lutte obligatoire ;
l'arrêté ministériel du 24 mai 2006 relatif aux exigences sanitaires des végétaux, produits végétaux et autres objets.

Considérant que les différents acteurs de la filière forêt-bois de la région Bourgogne-Franche-Comté font le constat, avec le département de la santé des forêts du ministère de l'agriculture et de l'alimentation que :

- les attaques de scolytes sur épicéas ont été exceptionnellement nombreuses en 2018 ;
- les conditions climatiques 2018-2019 particulièrement défavorables à la résistance des arbres et ayant permis le développement précoce d'un nombre exceptionnel de générations de scolytes génèrent une prolifération de grande ampleur en 2019 ;
- ces attaques s'étendent y compris dans l'aire naturelle de l'épicéa, sur des peuplements à priori de belle venue et en station ;
- le maintien d'une vigilance généralisée sur l'ensemble du territoire régional de la part des propriétaires et gestionnaires apparaît nécessaire ;
- en lien avec le cycle de reproduction très court du scolyte, l'action réglementaire et les mesures de prévention doivent s'articuler autour de détection précoce et de l'évacuation rapide des bois infestés pour limiter la propagation des insectes et la démultiplication des dégâts sur des peuplements indemnes conformément à la fiche des préconisations de lutte établie par le département santé des forêts (disponible en annexe 2) ;
- la majorité des acteurs de la filière forêt bois de Bourgogne-Franche-Comté se mobilise collectivement pour lutter contre les scolytes de l'épicéa, comme en atteste la charte de gestion des crises scolytes ;
- les bois scolytés restant sans débouché se dessèchent en forêt et peuvent représenter un risque sécuritaire d'atteinte aux personnes.

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRETE

Article 1 : Zone de lutte obligatoire

Une zone dite de « lutte obligatoire » contre les scolytes (*Ips typographus*), correspondant à l'ensemble des communes de Bourgogne-Franche-Comté (liste des communes en annexe 1) est instaurée.

Dans cette zone, des obligations concernant les épicéas sur pied attaqués par les scolytes et toutes les grumes d'épicéas abattues ou à abattre s'imposent à tous les propriétaires forestiers.

Article 2 : Obligations des propriétaires

Sur leurs parcelles forestières, les propriétaires privés ou publics en zone de « lutte obligatoire » sont tenus de prendre les mesures de nature à limiter les attaques de scolytes sur épicéas. Il s'agit :

de mesures curatives :

- faire procéder dans les meilleurs délais à la reconnaissance, l'abattage et à la prise en charge de leurs épicéas sur pied abritant des scolytes vivants (évacuation à plus de 5 km de tout massif forestier ou écorçage) en vue d'enrayer leur propagation de proche en proche,
- à défaut faire évacuer de la forêt les bois scolytés secs à des fins de prévention du risque sécuritaire d'atteinte aux personnes ;

de mesures préventives :

- faire évacuer, après abattage, à plus de 5km de tout massif forestier ou écorcer ou stocker sous aspersion les épicéas sains (non scolytés) dans toutes les coupes en cours :
 - dans les 6 semaines qui suivent leur abattage durant la période d'exploitation à risque d'avril à octobre,
 - avant fin avril pour les exploitations de novembre à mars.

Les mesures préventives s'appliquent à toutes les exploitations d'épicéas non scolytés afin d'éviter de créer des sites de reproduction favorables au développement des scolytes (grumes fraîchement abattues non écorcées).

Article 3 : Obligations des exploitants

Les exploitants forestiers, en ce qui concerne les épicéas sur pied ou abattus dont ils se sont rendus propriétaires, prendront également, en accord avec les propriétaires des parcelles, toutes les dispositions nécessaires à l'exécution des mesures obligatoires prévues à l'article 2 du présent arrêté.

Article 4 : Surveillance du territoire et signalement

Les personnes chargées de l'exécution du présent arrêté signaleront au service régional de la forêt et du bois de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt la présence d'épicéas sur pied abritant des scolytes vivants ou de grumes non écorcées dans les coupes ou en bord de route forestière n'ayant pas donné lieu de la part des propriétaires ou des exploitants forestiers concernés à l'exécution des mesures prévues à l'article 2 du présent arrêté.

En cas de non-respect par les propriétaires des mesures de lutte obligatoire définies ci-dessus, les

agents habilités pour la protection des végétaux peuvent mettre en œuvre les dispositions de l'article L. 251-10 du code rural et de la pêche maritime, en vue de l'exécution du présent arrêté.

Les contrevenants s'exposent alors aux sanctions pénales prévues par l'article L. 251-20 du code rural et de la pêche maritime.

Article 5 : Réglementation particulière

Les dispositions du présent arrêté ne dispensent pas les propriétaires et les exploitants forestiers du respect des éventuelles autres réglementations qui peuvent être concernées par les travaux d'exploitation forestière.

Article 6 : Durée de validité

Le présent arrêté est applicable jusqu'au 31 décembre 2020.

Article 7 : Mise en exécution

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté, Mesdames et Messieurs les Maires, le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, les directeurs départementaux des territoires, les directeurs d'agence de l'office national des forêts, les commandants de gendarmerie, ainsi que tous les agents assermentés compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans chaque commune par les soins des maires.

Fait à Dijon, le

26 JUL. 2019

Le préfet



Bernard SCHMELTZ

COMITÉ CONSULTATIF URBANISME

Nous nous réunissons chaque mercredi en fin d'après-midi. N'hésitez pas à prendre rendez-vous pour que l'on puisse vous expliquer, en amont de votre projet, les règles d'urbanisme qui s'appliquent à votre secteur, ou que l'on vous apporte (à notre niveau) conseils et explications pour remplir votre document d'urbanisme (déclaration préalable ou autre...). Pour cela, il vous suffit de joindre le secrétariat.

François BELOT et Benoît RICLOUX

Demandes d'urbanisme accordées depuis mai 2019

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Déclarant	Nature des travaux
LAKHAL Samira	Remplacement fenêtres et portes
MOEGLIN Jimmy	Carport
KROEMER Jean-Pierre	Clôture
GANEVAL Richard	Piscine
BAS Claudine	Clôture
MARQUES Clara Abilio	Changement porte de garage
GIAMPICCOLO Alfred	Pergola
COMMUNE DE PELOUSEY	Reconstruction d'un mur en pierre
BOILLOT Sylvain	Clôture
JEANNOT Laurence	Changement de volets

PERMIS DE CONSTRUIRE

Déclarant	Nature des travaux
MAIRIE DE PELOUSEY	Réhabilitation de l'étage de la mairie
HOLTZ Thierry	Piscine - carport - muret
CADALEN Nicolas	Maison d'habitation

SERVICE INSTRUCTEUR DU DROIT DES SOLS DU GRAND BESANCON - PERMANENCES



Les instructeurs du secteur ouest assurent une permanence physique, sans rendez-vous, chaque mardi de 9h à 12h à la mairie de Serre-les-Sapins, 16 rue de la Machotte. Ils peuvent vous aider et vous conseiller dans la préparation de votre demande d'autorisation d'urbanisme.

RÉUNION PUBLIQUE

Présentation du projet du vallon de Bouvreuil et de la voie Romaine

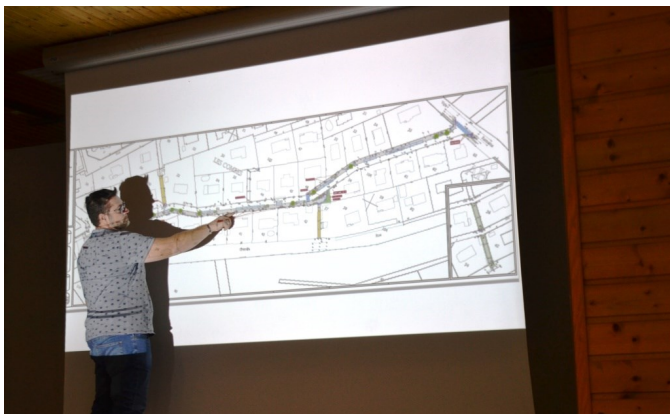
jeudi 5 septembre 2019

C'est à 19 heures dans la salle Saint-Martin que Catherine Barthelet, assistée de Benoît Ricloux et François Belot, a convié les habitants à une réunion publique afin de leur présenter le projet des travaux d'aménagement du Vallon du Bouvreuil et de la voie Romaine.



Après avoir présenté le contexte du débat, à savoir les désagréments liés entre autres aux problèmes de stationnement, à la dégradation des murets, à la végétation et à l'état des trottoirs, Catherine Barthelet a énuméré les souhaits, le projet et le planning des travaux prévus en collaboration avec le Grand Besançon.

Les habitants du Vallon de Bouvreuil, aidés par une projection du plan du secteur et par des documents sur papier, ont pu alors poser des questions et amender le projet.



Un consensus quant à l'opportunité des travaux et à leur réalisation avant la fin de l'année a été obtenu sans difficultés pour le Vallon du Bouvreuil avec les habitants et le Grand Besançon. Pour le projet des travaux sur la voie Romaine, il est proposé que la chaussée soit reprise cette année en enrobé par le Grand Besançon, mais que le chemin piéton soit réalisé l'an prochain. Cela permettra de l'inscrire dans les lignes budgétaires et de demander des subventions.



Et c'est en partageant cidre et jus de pomme que cette réunion publique aussi riche que sympathique s'est achevée.

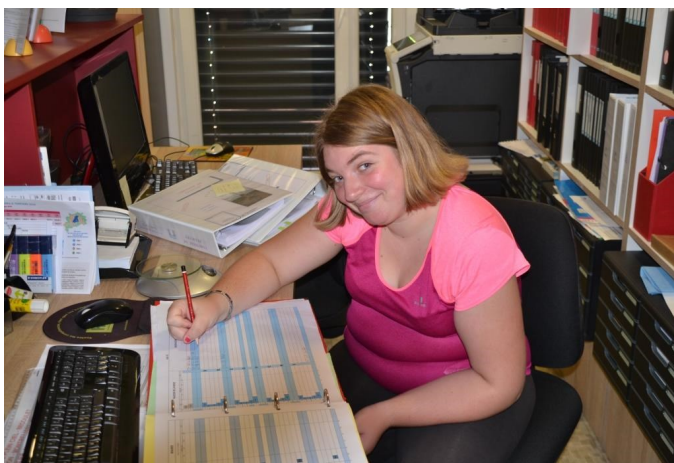
EMPLOIS SAISONNIERS POUR L'ÉTÉ 2019



Du 08 au 19 juillet 2019: **Aimie PLANTADE**



Du 22 juillet au 2 août 2019: **Océane RICLOUX**



du 05 au 16 août 2019: **Laura DESMOULINS**



Du 19 au 30 août 2019: **Romain DAVID**

C'est sous la direction bienveillante de Patrick et François que Aimie, Océane, Laura et Romain se sont succédé pour exécuter des travaux aussi variés que la tonte des espaces verts, l'entretien des salles de l'école, l'arrosage des sites de fleurissement, voire des travaux d'aménagement sur l'agorespace.

Les jeunes ont découvert ce métier physique, varié et nécessitant des compétences multiples.

Nous leur souhaitons une bonne continuation dans leurs études supérieures.

Les travaux du vallon de Bouvreuil et de la voie Romaine

Les travaux sont maintenant bien engagés ! En effet, tous les travaux de préparation, de mise à niveau, de restauration et de bordures sont terminés.

Il reste cette fois à réaliser la reprise du bicouche sur le trottoir ainsi que toute la signalétique. Cette partie des travaux est prise en charge par Grand Besançon Métropole.



Il faudra néanmoins attendre un peu pour les plantations, la période idéale restant plutôt fin novembre, début décembre. C'est la société FCE qui s'en occupera : plantation d'arbustes, d'arbres à l'entrée du lotissement, rénovation des traves et de petits mobiliers (barrières...).

Des petites améliorations et arrangements ont été validés à nouveau sur place avec les habitants pour faciliter les usages quotidiens.



Concernant la Voie Romaine, il reste à poser les bordures qui délimitent l'enrobé.

Pour mémoire, il a été acté que les travaux du chemin piéton seront envisagés pour l'an prochain.

Par ailleurs, un soin particulier sera apporté au carrefour entre la Voie Romaine et la route des Auxons afin d'éviter la stagnation actuelle d'eaux pluviales.

LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Comme chaque année, il nous semble important de vous rappeler les principes de ce plan.

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a créé le Plan Communal de Sauvegarde, outil dont l'objectif est d'organiser l'intervention de la commune pour assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien à la population.

Bien que cela ne soit pas obligatoire, la commune de Pelousey, sous l'aval de la Préfecture du Doubs, s'est dotée depuis le 1^{er} octobre 2010 d'un Plan Communal de Sauvegarde et d'un Document d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM).

Le Plan Communal de Sauvegarde est activé par le Maire

> de sa propre initiative, pour faire face à un événement de sécurité civile affectant directement le territoire de sa commune. Il en informe alors l'autorité préfectorale.

> par l'autorité préfectorale.

Le Plan Communal de Sauvegarde se décompose selon les différents éléments suivants :

- Le Poste de Commandement Communal :

> il est mis en place par le Maire dès la réception de l'alerte.

> il comprend outre le Maire :

- un responsable des actions communales,
- un responsable « relations publiques »,
- un responsable « économie » et « logistique »,
- un responsable « lieux publics, ERP » et « population »,
- une secrétaire.



> il définit le rôle de chacun lors de la crise

- La présentation générale de la commune : localisation de la population de Pelousey la plus fragile et des différents établissements pouvant accueillir les populations en cas de crise.

- La diffusion de l'alerte à la population :

> par le biais du **service de Téléalerte** qui permet de contacter les personnes soit par téléphone, télécopie, sms ou e-mail. Les personnes non inscrites au service ou souhaitant être informées par un autre moyen que le numéro de téléphone inscrit à l'annuaire sont invitées à venir compléter le formulaire en mairie.

> par le porte à porte : définition des secteurs et des responsables.

- Les moyens et ressources recensés : liste des matériels, moyens de transports, lieux d'accueil, de ravitaillement et personnes ressources... pouvant être réquisitionnés lors de la crise.

- L'annuaire d'urgence qui reprend tous les numéros prioritaires.

Le Document d'Information Communal des Risques Majeurs vous est présenté ci-après.

Document d'Information Communal des Risques Majeurs – DICRIM

- **description du risque :**

Le risque majeur identifié sur la commune est celui lié au transport de matière dangereuse sur l'autoroute A36 qui traverse le sud-est du village.

- **mesures de prévention:**

Elles sont prises par les autorités compétentes en la matière : l'Etat, le Département et la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône

- **consignes de sécurité à l'attention de la population :**

En cas d'accident majeur sur l'autoroute et de début d'incendie ou d'émanation de vapeurs toxiques, **la mesure principale à appliquer est le confinement de la population.**

- **système d'alerte :**

Considérant le périmètre étendu de la commune, l'alerte à la population par le biais d'une sirène n'est pas envisageable. La commune a donc adopté **depuis 2009 un système d'alerte nommé Téléalerte[®]** pour informer les administrés de la catastrophe et de la conduite à tenir.

Les habitants pourront ainsi connaître l'information soit par téléphone, télécopie, mail ou sms.

La mise à jour de la liste d'appel se fait annuellement depuis la base annuaire.

Pour les personnes non inscrites sur l'annuaire, ou désireuses d'être prévenues par leur portable, un imprimé de demande pour figurer sur le service de Téléalerte[®] est disponible en mairie.

- **Conseils de comportement lors de la crise :**

- **s'éloigner au plus vite du périmètre de l'accident,**
- **ne pas toucher ou entrer en contact avec des produits trouvés in situ,**
- **rejoindre le bâtiment le plus proche et s'y confiner,**
- **en cas de nuage toxique, fuir si possible selon un axe perpendiculaire au vent et inviter les autres témoins à en faire autant,**
- **éviter l'enfermement dans une voiture et privilégier le bâti,**
- **en cas de contact avec une source, se laver et se changer dans les meilleurs délais,**
- **éviter les déplacements pour aller chercher vos enfants à l'école ou au centre de loisirs ou au périscolaire. Ils appliqueront les consignes de confinement selon leurs propres plans de mise en sécurité,**
- **relever vos messages via la Téléalerte[®], soit par téléphone, télécopie, mail ou sms, consulter le site www.pelousey.com qui sera mis à jour régulièrement lors de la crise,**
- **privilégier les moyens ci-dessus et éviter d'appeler la mairie pour ne pas bloquer les lignes.**
- **évacuation**

Les personnes présentes sur l'autoroute lors de l'accident seront évacuées prioritairement vers les salles communales répertoriées dans le plan ORSEC de la commune.

DISTRIBUTION DU COURRIER



RAPPEL

Merci de renseigner au minimum sur la boîte aux lettres les différents noms de famille et le numéro.

Les boîtes à lettres aux normes NF D 27 404 et 405 :

- Accessibles par le facteur : bordure de voirie, accessible à un véhicule et/ou facteur (accès à la porte du hall, boîtes rapidement accessibles et éclairées)
- Être munies ou prévoir l'installation d'une **serrure PTT** compatible La Poste.
- De dimensions intérieures minimales: **H260 x L260 x P340 mm**
- Avec une ouverture du **volet vers l'intérieur**
- Munie d'un **porte-étiquette renseigné**
- L'implantation: pour les boîtes à lettres individuelles, le bas du bloc doit être au moins à 0,70m du sol, le haut à moins de 1,70m du sol.

Si les boîtes ne respectent pas ces normes, cela peut entraîner des difficultés (voire des refus) de distribution du courrier en plus des retards ou erreurs du facteur.

SE SIGNALER LA NUIT !



L'hiver approche et les jours raccourcissent, n'oubliez pas de porter votre gilet jaune ! Pour être bien vu dans la nuit, il est fortement conseillé aux piétons et aux cyclistes (adultes et écoliers) de s'équiper d'objets rétro-réfléchissants.

Des moyens simples mais efficaces pour lutter contre les accidents dus au manque de visibilité.

Alors, n'oubliez pas, réfléchissez-vous !!

Michel AIROLDI
réfèrent sécurité routière



PRÉPARER VOS VACANCES AVEC LA BOURSE SOLIDARITÉ VACANCES

Cette année encore la commune est partenaire du programme **Bourse Solidarité Vacances (BSV)**.

Créé en 1999, le programme BSV permet à certaines familles, sous condition de ressources, de partir en vacances. Depuis 2006, le programme BSV fait partie intégrante de l'**Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)**.

À travers ce programme, l'ANCV collecte auprès des professionnels du tourisme des offres solidaires de séjour, de transport ou de loisirs de qualité dans les structures de vacances.

Ces offres sont mises ensuite à disposition des porteurs de projets (collectivités, associations sociales ou socio-culturelles de proximité, CAF ou MSA) qui ont pour mission d'accompagner le public dans leur projet vacances. C'est dans ce cadre que le CCAS de Pelousey a signé une convention avec l'ANCV.

Les tarifs des offres de séjour proposées dans le cadre du programme BSV sont généralement **de 50 à 70% inférieurs aux prix publics**. Associée au dispositif, la SNCF met à disposition de l'ANCV des billets aller-retour à tarif préférentiel, quelle que soit la destination en France (offre sous conditions). Le programme BSV ne propose aucune gratuité, mais des prix de séjours, de loisirs et de transports réduits.

Il s'agit de séjours de qualité qui se déroulent dans des centres de vacances, des résidences de tourisme, des hôtels, des campings, des mobil-homes ou des gîtes à la mer, à la montagne ou à la campagne : ce sont plus de 400 destinations qui sont proposées sur le site Internet de l'ANCV.

Les offres de prestations sont identiques à celles proposées aux autres vacanciers. **Rien ne permet de différencier les bénéficiaires du programme BSV des autres vacanciers**. Les séjours durent une semaine (8 jours et sept nuits). Ils concernent une location simple, une location en demi-pension ou une location en pension complète.

Les prix des séjours varient entre 75 euros et 400 euros en location et sont en moyenne de 220 euros par personne en pension complète en 2019, taxe de séjour comprise. Il convient d'ajouter le coût du transport par la SNCF au prix fixe de **30 euros aller/retour** quelle que soit la destination. Mais cette offre est limitée.

Les conditions d'inscription au programme BSV

La Bourse Solidarité Vacances s'adresse à des familles qui ne pourraient pas partir en vacances sans ce petit coup de pouce.

Les personnes éligibles au programme BSV sont :

- les familles
- les jeunes en situation de précarité
- les volontaires en Service civique
- les personnes au chômage ou bénéficiant du revenu de solidarité active (RSA)
- Les personnes âgées
- Les personnes handicapées

Les critères de ressources pour obtenir la Bourse Solidarité Vacances

Pour bénéficier d'offres de séjours et de loisirs à des tarifs solidaires dans le cadre du programme Bourse Solidarité Vacances, les personnes ou les familles doivent, avant de s'inscrire, attester d'un niveau de revenus modestes, dans le respect d'un des trois indicateurs suivants :

- avoir le quotient familial CAF **inférieur à 1.000 euros** sur l'année N-1
- bénéficier de la **Couverture maladie universelle (CMU)** sur l'année en cours.
- avoir un revenu fiscal de référence inférieur, en fonction respectivement du nombre de parts fiscales, aux plafonds indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nombre de parts fiscales	Plafonds du revenu fiscal de référence
1	21.600 euros
1,5	27.000 euros
2	32.400 euros
2,5	37.800 euros
3	43.200 euros
3,5	48.600 euros
4	54.000 euros
4,5	59.400 euros
5	64.800 euros

(avis d'imposition 2018 portant sur les revenus 2017) Source : Agence nationale pour les chèques-vacances

Comment réserver un séjour du programme BSV ?

Qui s'occupe de la réservation d'un séjour ?

Seuls les porteurs de projets identifiés comme étant partenaires de l'ANCV et qui ont signé une convention en ce sens peuvent réserver dans l'espace qui leur est dédié. **Un particulier bénéficiaire ne peut faire sa demande en direct.**

Pour réserver un séjour, il faut donc se rapprocher du CCAS de Pelousey qui vous proposera un rendez-vous afin d'étudier votre dossier.

Facturation et paiement d'un séjour BVS

Une fois le séjour réservé, la facture est adressée au CCAS qui la remet au particulier bénéficiaire du programme BSV pour règlement.

Il est à noter que le CCAS n'apporte aucun soutien financier dans le cadre de ce programme.

La vice-présidente du CCAS: Alexandra CLAIRONNE-MOUYOKI



REPAS DES AÎNÉS



Le conseil municipal et les membres du CCAS convient toutes les personnes âgées de 70 ans et plus, et tous les couples dont l'un des conjoints est âgé de plus de 70 ans, à partager un repas convivial:

Le samedi 7 décembre 2019 à partir de midi à la salle Saint-Martin

N'hésitez pas à nous contacter si toutefois vous ne receviez pas d'invitation personnelle.

Toutes les personnes de 80 ans et plus qui n'ont pas participé au repas recevront, si elles le souhaitent, la visite d'un élu ou membre du CCAS en janvier. L'occasion de partager un moment d'échange.

« MON SERVICE PUBLIC.FR »

L'accès aux démarches en ligne évolue. Les habitants de Pelousey peuvent accéder désormais à toutes les démarches administratives sur le site « service-public.fr ».

NOTA BENE

Les Pelouséens peuvent notamment :

- s'inscrire sur les listes électorales
- demander des actes d'Etat-civil
- déclarer les changements de coordonnées
- effectuer le recensement citoyen
- faire la déclaration d'ouverture de chantier.
- déposer les dossiers de Pacs.

Pour effectuer les démarches, quelques clics suffisent :

- connectez-vous sur le lien suivant « <https://www.service-public.fr/compte/se-connecter> »
- créez votre compte dans « l'Espace Particulier »
- ou utilisez vos identifiants Ameli, Impôt, La Poste ...grâce à FranceConnect.

Et laissez-vous guider

RÉPERTOIRE ÉLECTORAL UNIQUE (REU)

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le Répertoire Électoral Unique (R.E.U.) tenu par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques est en place.

La mise à jour du R.E.U. s'établit par l'échange d'informations concernant les électeurs entre l'I.N.S.E.E. et les communes. Cette réforme permet ainsi d'éviter qu'un électeur soit inscrit sur plusieurs listes et facilite le suivi des radiations.



Mais elle ne met pas fin à la démarche volontaire du citoyen de s'inscrire sur les listes électorales de sa commune et ce jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant un scrutin.

INTERROGATION DE SA SITUATION ÉLECTORALE (ISE)

Chaque citoyen.ne a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Grâce à la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen peut vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

« ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 »

Les 15 et 22 mars 2020, les électeurs seront appelés à voter pour élire leurs conseillers municipaux. La durée du mandat du conseiller municipal ne change pas, il est élu pour 6 ans.



Les citoyens qui ne sont pas encore inscrits sur les listes peuvent en faire la demande **jusqu'au 7 février 2020** sur le site mon.service-public.fr ou auprès de la mairie pour être électeur au scrutin des 15 et 22 mars 2020.

LES PETITS RAPPELS DE LA BIBLIOTHÈQUE

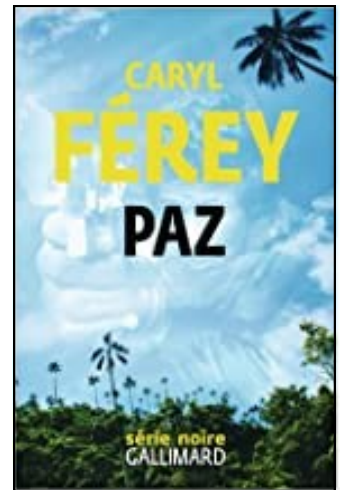
LES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS: OCTOBRE 2019



Marco MALVALDI



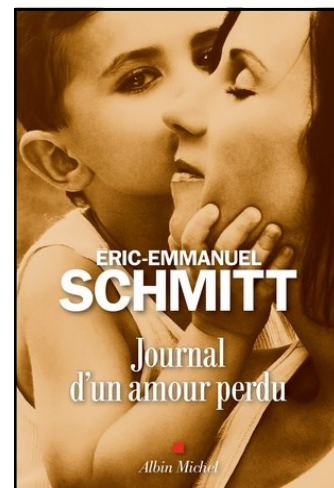
Amélie NOTHOMB



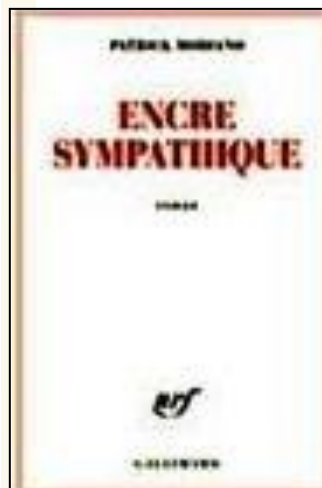
Caryl FÉREY



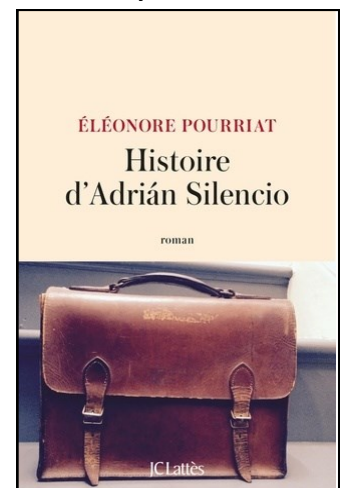
Harlan COBEN



Éric-Emmanuel SCHMITT



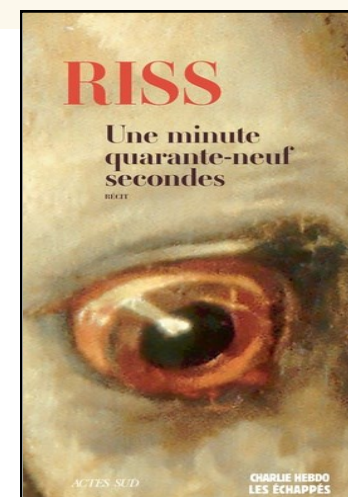
Patrick MODIANO



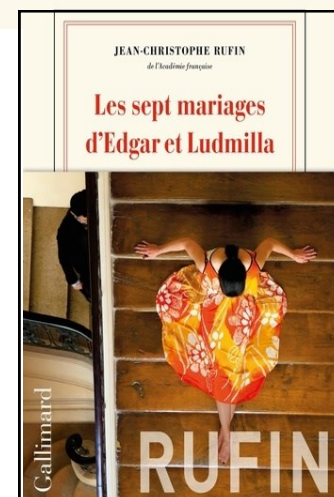
Éléonore POURRIAT



Romain SLOCOMBE



RISS



Jean-Christophe RUFIN



David LAGERCRANTZ

NOS NOUVEAUTÉS ENFANTS / ADOS : OCTOBRE 2019



Pour une meilleure accessibilité, l'espace enfant et ado a été réaménagé, et les romans adultes de la médiathèque du Doubs ont été déplacés.

Nous vous recevons avec plaisir aux horaires indiqués en avant dernière page.



LES FRANCAS

DES VACANCES SCOLAIRES BIEN OCCUPÉES

Pendant les grandes vacances, les enfants et les ados de Pelousey ont pu participer, grâce aux Francas, à de nombreuses activités aussi variées que passionnantes.



À Marnay, en collaboration avec les Francas de Routelle, ils ont pu, dès la première semaine, faire du canoé-kayak et du paddle sur l'Ognon, se baigner en piscine et faire de l'escalade.



Au centre de loisirs du village, du 9 au 26 juillet, une trentaine d'enfants par semaine ont pu profiter d'activités sur le thème de "Sport, Nature et Découverte". Les enfants ont tout particulièrement apprécié le jeu de badminton.



Les ados, quant à eux, ont pu se rassembler du 22 au 26 juillet à Bellecin, où ils se sont affrontés dans la bonne humeur dans des épreuves inspirées de Koh Lanta. Les vainqueurs ont reçu de jolies coupes. Ils ont eu aussi la chance de profiter des conseils de joueurs professionnels lors d'un intermède rugby.

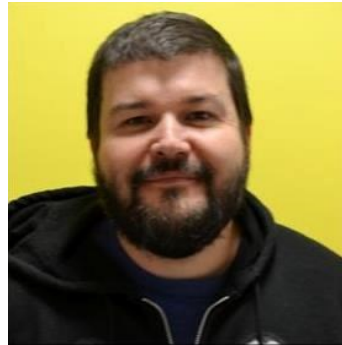
En conclusion, un très beau mois de Juillet que nous devons à cette belle équipe des Francas de Pelousey.

Un grand merci à Khalid pour son aide dans la réalisation de cet article

2019/2020



Khalid RABOUAA
(directeur)



Michaël PETITE
(directeur adjoint)



Mélissa TOUATI
(animatrice)



Stéphanie RODRIGUEZ
(pers. service)



Amélie PERSONENI
(animatrice)



Thomas ALVAREZ
(animateur)



Marjana ABDELLI
(animatrice)

Depuis la rentrée de nouvelles activités ont été mises en place pour le plus grand bonheur des enfants:

Lundi: atelier "Perles" **Mardi:** atelier "Arts" **Jeudi et Vendredi:** chants, danses et détente pour les plus grands, détente et relaxation après le repas de midi pour les moins de 6 ans.

Les effectifs sont en augmentation cette année, comme évoqué dans le point info de Mme le Maire. Tout a été mis en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, et une nouvelle organisation leur assure des moments calmes et reposants, particulièrement lors de l'accueil méridien. Les Francas auront le plaisir, comme chaque année, d'accueillir vos enfants lors de toutes les petites vacances scolaires (une semaine sur deux) à l'exception des vacances de Noël. Le directeur transmettra les informations régulièrement aux parents.



NOTRE ÉCOLE

Lundi 2 Septembre 2019

C'est la rentrée !



Une équipe pédagogique peu modifiée, si ce n'est par l'arrivée de l'Atsem Virginie Coulée en remplacement de Vanessa Barnès, et la nomination de Nathalia Tribolet comme professeur complément d'Hélène Bailly Masson. Donc les enfants de notre village continueront de profiter d'un excellent enseignement.



Absent sur la photo:
Gilles BOLLON,
remplaçant attaché à
l'école.

De gauche à droite

- **Céline MITTAINE**, professeur du Cours Élémentaire 2ème année et du cours Moyen 1ème année.
- **Virginie GOULÉE**, notre nouvelle Atsem.
- **Angélique VUILLEMIN**, Atsem.
- **Nathalia TRIBOLET**, professeure complément d'Hélène BAILLY-MASSON.
- **Hélène BAILLY MASSON**, directrice, professeure de la Moyenne et de la Grande Section de maternelle.
- **Véronique BESCHET**, professeur du Cours Préparatoire et de la Grande Section de maternelle
- **Sylvie ROUGEMONT**, professeure de la Petite et de la Moyenne Section de maternelle.
- **Daniel CHATELAIN**, retraité bénévole, présent pour le plus grand plaisir des collègues et des enfants.
- **Gilles VERNET**, professeur du Cours Moyen 1ère et 2ème année.
- **Florence VUILLIER**, professeure du Cours Élémentaire 1ère et 2ème année.



Originnaire d'Aquitaine, Virginie GOULÉE a exercé son métier d'Atsem en Ile de France jusqu'en mars 2018. Son mari ayant été nommé à Recologne, elle a saisi l'opportunité du départ de Vanessa Barnès pour postuler dans notre commune. Et c'est donc avec grand plaisir que nous l'avons accueillie à la rentrée scolaire de septembre 2019.



Halloween à la maternelle



Vendredi 18 octobre 2019



C'est dans une école décorée avec beaucoup d'humour que les enfants joliment costumés par leurs parents se sont retrouvés en début d'après-midi.



Nos professeures et Atsem s'étaient, comme de coutume, elles aussi merveilleusement déguisées. Du fait d'une météo ô combien capricieuse la promenade dans le village a été abandonnée. Les enfants se sont donc contentés de se rendre dans les différentes classes de l'école primaire où ils ont été chaudement accueillis par leurs camarades.






À l'issue de leur promenade, ils se sont tous retrouvés dans la salle des fêtes où ils ont pu savourer de bien agréables friandises.

Des moments très agréables pour les enfants grâce au travail des enseignants et à la belle participation des parents d'élèves.



DIVERS

JOURS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

NOVEMBRE	DÉCHETS RÉSIDUELS: mercredi 6 - mercredi 20 DÉCHETS RECYCLABLES:  jeudi 14 - mercredi 27
DÉCEMBRE	DÉCHETS RÉSIDUELS: mercredi 4 - mercredi 18 DÉCHETS RECYCLABLES: mercredi 11 -  jeudi 26
JANVIER	DÉCHETS RÉSIDUELS:  jeudi 2 - mercredi 15 - mercredi 29 DÉCHETS RECYCLABLES: mercredi 8 - mercredi 22
FÉVRIER	DÉCHETS RÉSIDUELS: mercredi 12 - mercredi 26 DÉCHETS RECYCLABLES: mercredi 5 - mercredi 19



UN VILLAGE PROPRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

La commune est engagée dans une démarche du respect de l'environnement : charte « zéro phyto », il est donc demandé à tous les habitants de :

- Balayer et désherber manuellement les trottoirs au droit de leur habitation
- Élaguer les branchages gênants
- Ramasser les déjections canines de leur/s chien/s
- Jeter les déchets dans les poubelles adaptées en respectant les consignes de tri
- Jeter les mégots dans des cendriers
- Ne pas déposer d'ordures ménagères ou autres près des conteneurs à verre, cela est passible d'amendes
- Mettre les bouteilles dans les conteneurs, ne pas les déposer à l'extérieur afin d'éviter tout danger et toute pollution
- Déposer sur la voie publique les poubelles, la veille des deux ramassages, et les rentrer le jour même

MERCI À VOUS

la carte grise à portée de clic !

DU NOUVEAU
pour mes démarches

République Française
Ministère de l'Intérieur

Communauté européenne

Certificat d'immatriculation

Permis de circulación; Овідвітані о регистраці; Registringsattest; Zulassungsberechtigung; Registerbestätigung; Άδεια κυκλοφορίας; Registracion certificate; Carta di circolazione; Registrācijas apliecība; Registracijos liudijimas; Forgalmi engedély; Registracijos; antekenbewijs; Dowód Rejestracyjny; Certificado de matricula;瑞典Ene o evidencni; Прометно довољенје; Rejsterindstodstus; egazengibeviseit; Перістраційний талон на аеромобіля; Certificat de înmatriculare.

109CA56890

Je fais mes démarches en ligne

Je gagne du temps

Je n'ai plus à me déplacer

demarches.interieur.gouv.fr pour m'informer

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic !

INFORMATIONS UTILES

I-cad
l'identité des animaux domestiques
www.i-cad.fr

Le fichier national d'identification

Centre d'appels 0810 778 778*
* 0,05 cents de la minute + prix appel local
112-114 avenue Gabriel Péri
94256 L'Hay les Roses cedex
contact@i-cad.fr



Le service officiel dédié aux animaux perdus, vus, trouvés

Application gratuite téléchargeable sur les appstores
Site internet - filalapat.fr
Groupe facebook <https://www.facebook.com/groups/1455216904795502/>
Numéro dédié en cas d'animal perdu / trouvé 09 77 40 40 42 *
*cout d'unappel local sur poste fixe hors cout opérateur
contact@filalapat.fr

jidentifiemonanimal.fr

Toutes les informations concernant l'identification des animaux carnivores domestiques

ATTENTION AU DÉMARCHAGE A DOMICILE !

La gendarmerie tient à vous sensibiliser sur les démarchages à domicile, notamment pour les nettoyages de toiture réalisés par des non professionnels.

Ces derniers possèdent un discours bien rôdé pour faire céder le "client" sur des rapports qualité/prix compétitifs, en s'adressant de préférence à des personnes âgées.

Ainsi, ils accèdent à la propriété et peuvent observer l'intérieur des résidences tout en réalisant une prestation de piètre qualité. Par le passé, des cambriolages ont été commis dans les semaines qui suivent.

Acte de réflexe citoyen demandé: si possible et surtout sans s'exposer, relever les immatriculations des véhicules.

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !



Pour vous protéger des cambriolages, quelques conseils facilement applicables:

- protégez votre logement (fenêtres et ouvertures à l'aide de volets, grilles, barreaux, ou installez un système de détection de présence lumineux et une alarme ...)
- protégez vos biens (placez vos bijoux et vos valeurs en lieu sûr, prenez des photos de vos objets précieux ou de valeur ainsi que de votre mobilier,...)
- détectez les cambrioleurs (soyez attentifs aux présences insistantes et étrangères dans votre quartier, aux appels suspects sur votre téléphone fixe, ...)
- Montrez-vous vigilants (votre domicile doit paraître habité, restez discrets sur certains détails privés...)

La lutte contre les malfaiteurs à l'origine des cambriolages est une priorité de nos missions, mais nous comptons également sur la participation citoyenne et le recueil du renseignement.

Si vous êtes témoin d'un vol ou d'une tentative en cours, composez soit le "17", soit le numéro **d'urgence de la Mairie: 06 51 84 76 36**, soit celui d'un **conseiller**, soit celui de l'un des quatre **référénts**. N'oubliez pas de noter tous les détails qui vous sembleront importants (plaque minéralogique, tenue vestimentaire ...)

Nous vous rappelons les coordonnées de nos référénts:

Franck LAIGRE

☎ 03 81 60 22 45

Céline CANDAS

☎ 09 54 06 19 91

Gérard BOLE-RICHARD

☎ 09 80 31 28 39

Serge JEANGUYOT

☎ 03 81 58 00 23



Prévention

Vol Au Préjudice des Personnes Âgées

POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Le V.A.P.A.G qu'est-ce que c'est ?

C'est le fait de voler une personne âgée en :

- > Profitant de son âge.
- > Abusant de sa confiance.
- > Se présentant comme un professionnel.
- > Se présentant comme une personne ayant besoin d'aide.
- > Plongeant la victime dans la détresse (morale et psychologique avant tout).

NE RÉSISTEZ PAS, APPELEZ AU SECOURS

OBSERVEZ L'AGRESSEUR AFIN DE POUVOIR LE DÉCRIRE

RELEVEZ L'IMMATRICULATION DE SON VÉHICULE, LE MODÈLE ET SA COULEUR

NE GARDEZ PAS LE SILENCE

SIGNALER LES FAITS LE PLUS RAPIDEMENT

**EN CAS DE DOUTE
COMPOSEZ LE 17
OU LE 112**



COMMENT SE PROTÉGER ?

- > Équipez votre porte d'un œilleton non déformant et d'un entrebâilleur
- > Demandez les cartes professionnelles des agents de l'état
- > En cas de doute appelez les services concernés et faites patienter votre visiteur à l'extérieur
- > Faire appel à des professionnels pour les travaux (attention aux offres alléchantes)

En résumé : **N'OUVREZ PAS VOTRE PORTE A N'IMPORTE QUI !**

Ne pas tenter les voleurs.

- > Pas de sommes importantes en liquide à la maison.
- > Objets de valeurs hors de la pièce où vous recevez les visiteurs.
- > Sacs à main et sacs rangés, pas posés en évidence sur une chaise.
- > Documents importants sous clé (bureau, secrétaire, caisse métallique..), pas sur la table de salle à manger ou de salon.
- > Pas de clés suspendues près de la porte.
- > Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e).
- > Ne signez pas de papier dont le sens ou la portée ne vous semblent pas clairs.





Personne n'a le droit de vous imposer un acte sexuel que vous ne désirez pas. Quelles que soient les circonstances du viol ou de l'agression, vous n'y êtes pour rien.

CES ACTES SONT INTERDITS ET PUNIS PAR LA LOI

L'auteur des faits est le seul responsable.

Le coupable, c'est votre agresseur.

Quelle que soit la forme de cette violence sexuelle, ses conséquences pour vous sont importantes, nombreuses et durables, notamment anxiété, trouble du sommeil et / ou de l'alimentation, peurs intenses, culpabilité, dépression, isolement, conduites à risque ou agressives...

Ces manifestations sont propres à chaque victime et sont variables dans le temps, elles justifient de ne pas rester seule et de chercher de l'aide.

Que les faits soient anciens ou récents:

IL FAUT EN PARLER

à une personne en qui vous avez confiance, à **un professionnel** (médecin, assistant-e social-e, avocat-e) ou vous adresser à **une association** spécialisée dans la lutte contre le viol et les violences faites aux femmes qui vous accompagnera.

Le 3919 est à votre disposition pour vous écouter et vous guider.

SIGNEZ LES FAITS À LA POLICE ET À LA GENDARMERIE.

Vous ferez l'objet d'une attention particulière de la part des services de police ou des unités de gendarmerie qui ont mis en place des dispositifs d'accueil et d'aide aux victimes : intervenantes sociales, psychologues...

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 17 OU LE 112 (DEPUIS UN PORTABLE).

VICTIME OU TÉMOIN VOUS DEVEZ RÉAGIR

Nouveau fonctionnement des parkings relais

à partir du lundi 16 septembre

Parkings Relais Hauts du Chazal, Micropolis, Temis, Fort Benoit et Ile de France*

- P+R Ile de France : les travaux n'étant pas finalisés sur ce parking, celui-ci reste pour le moment réservé aux abonnés Ginko.*



L'entrée sur les Parkings Relais (P+R) est désormais libre et gratuite pour tous, 24h/24 & 7j/7 : la barrière s'ouvre automatiquement à votre arrivée

Pour sortir, présentez à la borne de sortie un titre Ginko, validé dans la journée à bord d'un tram, un bus ou un car Ginko. Tous les titres de la gamme tarifaire Ginko, PASS Voyages et Abonnements, validés dans la journée, permettent la sortie.

En savoir plus sur les Parkings Relais

03 70 27 71 60

(Prix d'un appel local)

Lundi au samedi de 7h à 19h

La boutique Ginko

Centre saint-Pierre

28, rue de la République-Besançon

Lundi au samedi de 10h à 19h

NOUVEAU : Ginko Voit', service de covoiturage de proximité connecté au réseau Ginko

Le Grand Besançon favorise la mise en place de nouvelles solutions de mobilité alternatives à la voiture solo et impulse Ginko Voit', la solution de covoiturage de proximité connectée au réseau Ginko.

Le covoiturage de proximité gratuit et récompensé, pour tous vos trajets dans le Grand Besançon !

Trajets domicile-travail, pour aller en cours, pour aller en soirée, le dimanche... Partagez tous vos trajets!

Je suis conducteur, mes trajets sont récompensés !

Le service Ginko Voit' est ouvert à tout conducteur âgé de 18 ans ou plus.

1. Je propose mon trajet sur l'appli Ginko Voit'
2. J'accepte les demandes des passagers et j'entre en contact avec eux
3. Mes trajets en covoiturage sont récompensés : après 10 trajets réalisés, je bénéficie du Pack Avantages Ginko (gratuités et réductions chez les 30 partenaires Ginko : musées, magasins, loisirs...)

Je suis passager, mes trajets sont gratuits !

Le service Ginko Voit' est ouvert à tout passager âgé de 15 ans ou plus. Une autorisation parentale signée est obligatoire pour les mineurs de moins de 18 ans. Télécharger l'autorisation parentale.

1. J'indique dans l'appli Ginko Voit' mon point de départ et ma destination : la meilleure solution de covoiturage, combinée aux autres services de mobilité Ginko, m'est proposée. *Si aucun trajet n'est disponible, d'autres solutions de déplacement sont proposées : tram, bus, vélo...*
2. J'entre en contact avec le conducteur
3. Je peux noter le conducteur et je ne paie rien : le covoiturage est gratuit !

L'appli Ginko Voit' : disponible gratuitement sous Android & iOS

Pour utiliser l'application Ginko Voit, il faut :

- Avoir un compte en ligne Ginko Mobilités
Si vous n'en avez pas, la création d'un compte vous sera proposée directement sur l'appli Ginko Voit'
- Télécharger gratuitement l'appli Ginko Voit' sur votre smartphone
- Se connecter grâce à votre identifiant et mot de passe Ginko Mobilités



NOUVEAU À PELOUSEY

UNE PSYCHOLOGUE

Madame Christine ROMANZINI s'est installée en tant que psychologue au cabinet médical, 38 Grande rue, depuis le 1^{er} septembre 2019.

Elle a commencé sa carrière comme professeure des écoles, ensuite elle a complété son cursus par une formation universitaire en psychologie à Lyon à l'issue de laquelle elle a obtenu un Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire.

Quel est son rôle?

Face aux difficultés que rencontrent certains enfants scolarisés de la maternelle à l'entrée au collège, son approche avec des entretiens et/ou des tests, apporte un complément d'informations auprès des enfants, des familles et des spécialistes (orthophonistes, psychomotriciens...).

Donc: **observer, épauler, conseiller**



Elle reçoit sur rendez-vous un jour par semaine.

Pour la contacter:

06 87 65 92 79

ÉVÉNEMENTS PASSÉS

CONCOURS CANTONAL DE LABOUR

Dimanche 28 juillet 2019

Comme tous les ans à cette période, les jeunes agriculteurs de l'ex canton d'Audeux participent à un concours de labour.

Cette année c'était au tour du Pelouséen Matthieu Baulieu de l'organiser.

Et c'est par une météo assez peu clémente que les 7 concurrents (3 dans la catégorie charrues simples, et 4 dans la catégorie charrues réversibles) se sont affrontés dès 11 h.

Charrue simple



Charrue réversible



La charrue simple est maintenant quasiment obsolète. Son usage est devenu très rare, on ne l'utilise guère que pour les concours.

Quant à la charrue réversible, elle simplifie considérablement le travail de l'agriculteur tout particulièrement pour le retour en fin de ligne.

Le matin, sous le contrôle du jury -un agriculteur extérieur au canton donc impartial- les concurrents avaient pour tâche de tracer dans la parcelle qui leur avait été allouée, les raies d'ouverture afin de préparer leur terrain.

À midi, la quarantaine de personnes présentes, s'est retrouvée à l'abri des chapiteaux pour y savourer un agréable repas, évidemment à base de produits locaux.



L'après-midi, chacun s'efforça de labourer au mieux sa parcelle. Les critères étaient, entre autres, le côté rectiligne du labour et l'absence d'herbe.

Aurélien Bonnefoy, en charrue simple, et Maxime Berger, en charrue réversible, ont été déclarés vainqueurs et donc qualifiés pour le concours départemental de Brémondans le 25 août 2019.

Il est bon de signaler que chaque participant s'est vu remettre un lot offert par les fournisseurs des jeunes agriculteurs..

Matthieu a clos cette belle journée par un repas en son domicile.

Un grand merci à Matthieu Baulieu pour son aide très précieuse dans la rédaction de cet article!



RONDE DE L'ESPOIR

Vendredi 13 septembre 2019

Pour la 29ème année, la Ronde de l'Espoir a sillonné les routes du Doubs du 13 au 15 septembre afin de collecter des fonds au profit de la Ligue contre le cancer du Doubs (Besançon).

Ils sont 32 à être partis, depuis l'Esplanade des Droits de l'Homme, dès les premières lueurs de l'aube. Sur leur vélo, ils ont traversé 92 communes du territoire pour finir à Pontarlier, dans un parcours qui totalise près de 400km et 6000m de dénivelé !

Depuis 1991, les cyclistes de la Ronde de l'Espoir, à Besançon, vendent des « kilomètres » contre des euros ; euros qui leur servent à faire avancer la recherche contre le cancer.

Un bel événement empreint de générosité et au caractère sportif exceptionnel. Et c'est donc avec fierté que la commune a accueilli à 10 heures, sous un soleil radieux, ces cyclistes bien encadrés par un service de sécurité.



Catherine Barthelet a prononcé un discours dans lequel elle a félicité les participants pour leur investissement. Elle a remis ensuite un chèque de 200€ au nom des habitants en présence du professeur Jean-François Bosset. Tous ont tenu à leur tour à remercier chaleureusement la commune et madame Éliane Vienet -représentant les bénévoles de Pelousey- qui organisent chaque année une collecte au profit de la lutte contre le cancer.



Chacun d'entre eux a pu profiter de jus de fruits, cafés et pâtisseries gracieusement mis à disposition par les membres du conseil municipal, avant de reprendre la route en direction de Miserey.

Contact: 03 81 88 13 49 ou par mail ronde.espoir@orange.fr

Michel AIROLDI



La Ronde de l'Espoir

« Témoigner, donner de l'Espoir, aider les malades de notre région »

En partenariat avec la Ligue contre le cancer

34 avenue Fontaine Argent
25000 BESANCON
Tél : 03 81 88 13 49 / Courriel : ronde.espoir@orange.fr
Site internet : la ronde de l'espoir 25

Besançon le 25 septembre 2019

Madame le Maire,

Le 13 septembre 2019 vous avez chaleureusement accueilli toute notre équipe de la Ronde de l'Espoir dans votre commune.

Nous vous remercions ainsi que l'ensemble de votre équipe municipale qui a pris l'initiative de nous recevoir. Sans ces appuis locaux (accueil dans les communes), le projet mis en place par la Ronde de l'Espoir ne pourrait pas se développer. Ce serait fort dommageable pour les nombreux malades de votre commune. Chaque jour en France, plus de 1 000 personnes apprennent qu'ils entrent dans ce difficile combat de la maladie.

Depuis 29 ans, notre association s'investit pour :

Donner de l'espoir, l'espoir de vivre.

Aux côtés de la Ligue contre le cancer, nous soutenons des programmes de recherches et apportons tous les mois après enquêtes sociales des aides matérielles aux familles en grande difficulté.

En 28 ans, la Ronde de l'Espoir a remis plus de **260 000 € à la Ligue contre le cancer et 26 640 € en 2018**. Face à cet immense défi de santé, nous poursuivons avec détermination cette démarche de générosité et de solidarité en collectant des fonds qui sont entièrement remis à la Ligue contre le cancer : **Comité du Doubs Besançon**.

En 2018, aux côtés de nos 50 adhérents, près 400 sympathisants ont soutenu notre démarche. Nous espérons qu'ils seront plus de 500 en 2019. Il est toujours possible d'intégrer ce groupe de sympathisants en découpant la carte insérée ci - dessous et en insérant un chèque minimum de 10 € libellé à l'ordre de la ligue contre le cancer. Merci d'adresser cette carte à :

Ronde de l'Espoir – 34 Avenue Fontaine Argent 25000 Besançon cedex

Un crédit d'impôt de 66 % sera accordé à chaque versement.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez régulièrement à notre projet et nous vous adressons Mme le Maire ainsi qu'à toute votre équipe et tous les habitants de votre commune nos respectueuses salutations.

Pour toute l'équipe de la Ronde de l'Espoir

Le Président Jean-Marie VIVOT

Carte à découper ✂

CARTE DE SYMPATHISANT 2019	LA LIGUE CONTRE LE CANCER Comité Besançon	CARTE DE SYMPATHISANT 2019
		
<p>Montant : € Reçu fiscal délivré par la Ligue Contre le Cancer <input type="checkbox"/></p>	<p>Je soutiens le projet de la Ronde de l'Espoir et je verse 10 euros.</p>	<p>LIGUE CONTRE LE CANCER • LA RONDE DE L'ESPOIR 34 avenue Fontaine Argent - 25000 Besançon www.larondedelespoir.fr - E-mail : ronde.espoir@orange.fr</p>
Nom et prénom : _____	Reçu fiscal délivré par la Ligue Contre le Cancer <input type="checkbox"/>	<p><i>Toute l'équipe de la Ronde vous remercie de votre générosité !</i></p>
Adresse : _____	Nom : _____	Prénom : _____
	Adresse : _____	

BON ANNIVERSAIRE À NOTRE DOYENNE

C'est avec un immense plaisir, que Daniel Varchon et moi-même avons rendu visite à Mme Marie-Louise Girard pour lui souhaiter un bon 96ème anniversaire. Catherine Barthelet, ayant été retenue par des réunions liées à sa délégation au Grand Besançon, était désolée de ne pouvoir se joindre à nous .

Madame Girard nous a reçu dans sa belle propriété du haut du village avec beaucoup de gentillesse, et non sans une certaine émotion, que nous avons d'ailleurs partagée.



Cette ancienne professeure d'EPS du lycée Pasteur de Besançon, nous a raconté de nombreuses anecdotes de sa vie, et particulièrement sa passion pour la navigation sur rivière qu'elle partageait avec son mari. Elle a d'ailleurs bien échangé avec Daniel sur ce sujet, car il est lui-même très connaisseur en la matière et a pu lui montrer la photo de son ancienne yole. Ceci a réveillé chez elle beaucoup de souvenirs.

Nous avons ensuite partagé un bon gâteau arrosé d'un savoureux Champagne!

Nous aurons le plaisir de revoir Mme GIRARD lors du repas des anciens au mois de décembre, et bien évidemment l'an prochain à la même date.

Michel AIROLDI

LA GROTTTE DU CHÂTEAU D'UZEL

La résidence du Château accueille des personnes en situation de handicap mental au sein d'un Foyer de Vie de l'Adapei du Doubs.

Chaque année, la procession du 15 août, attire sur ce site des habitants de Pelousey et de communes avoisinantes, qui s'y recueillent.

Un groupe d'usagers de la Résidence, accompagné de l'équipe éducative a pris l'initiative de nettoyer, couper, désherber et ramasser les branches et feuilles mortes cette année.... Et ce, afin de rendre la « grotte » plus accessible et plus accueillante au public.



Félicitations à tous et toutes pour cette action collective destinée à entretenir et préserver ce lieu de pèlerinage.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918



Lundi 11 novembre 2019

La commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 au monument aux Morts de Pelousey s'est déroulée dans des conditions climatiques certes un peu fraîches, mais sans pluie.

Après la montée des couleurs par messieurs Guillot et Jouffroy, M. Farenc-Berre, président des anciens combattants de Pelousey, accompagné de M. Marcel Vuillemin le président d'honneur de l'amicale, a remis à M. Paul Roussey la Médaille Commémorative des Opérations de Sécurité et de Maintien de l'Ordre avec barrette « Algérie ». Le président a ensuite lu le message de l'union fédérale des associations françaises d'anciens combattants et victimes de guerre avant que Mme Barthelet, maire de Pelousey, ne prononce un discours dans lequel elle a souligné le privilège que nous avons de vivre en paix et le devoir pour chaque citoyen d'œuvrer au maintien de cette paix.



Les jeunes citoyens ont lu une lettre, adressée à un Poilu par son épouse, puis le message de l'union française des associations de combattants et victimes de guerre qui souligne que l'acceptation du sacrifice suprême par tous ces soldats inspire nos actions en faveur de la Paix, de la Solidarité et de la Fraternité. Ensuite de quoi, M. Farenc Berre, accompagné de madame Charvier, notre députée, de madame Barthelet notre maire, et de monsieur Vienet, notre conseiller départemental, a déposé une gerbe au monument aux Morts.



L'appel aux Morts, exécuté par M. Guillot, a été suivi de la sonnerie au morts.

Après la minute de silence, les élèves de Mme Rougemont ont interprété une émouvante Marseillaise.



Les autorités ayant rendu honneur aux porte-drapeaux et à l'excellente harmonie de Pouilley Les Vignes, le président a tenu à remercier pour leur présence et leur investissement le nombreux public, les autorités et les membres du conseil municipal.

Enfin, les autorités et les porte-drapeaux se sont réunis pour immortaliser cette belle cérémonie par une photo.



Tout le monde s'est alors rendu salle de la Noue pour y partager, dans la bonne humeur, un agréable apéritif, préparé et servi par les membres de la municipalité.

Les membres de l'association se sont ensuite retrouvés salle Saint-Martin pour leur traditionnel repas.



Quelques dates à retenir.

- * Le dimanche 01 décembre, à compter de 13h30, l'amicale organise son traditionnel loto doté de nombreux lots à la maison de la Noue. Vous êtes attendus nombreux à cet après-midi festif.
- * Le jeudi 05 décembre à 11h00, elle convie ses adhérents ainsi que les habitants du village à commémorer la guerre d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie devant le monument aux Morts, avant d'offrir un vin d'honneur dans la petite salle Saint-Martin.
- * Le vendredi 10 janvier, à 18h00, son assemblée générale annuelle est programmée en salle Saint-Martin.

LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE



PELOUSEY FOOT LOISIR



PFL 6^{ème} , MOTEUR !

Nouvelle saison, nouvelle organisation! Jusqu'à présent, nous n'avions pas de terrain « attitré » et il nous fallait composer avec nos adversaires, les vétérans de Franois, qui à l'occasion laissaient leurs installations à notre disposition, pour organiser notre calendrier, situation pas toujours facile à gérer. Cette année, le FC Chatillon-Devecey nous accueille, nous accordant le créneau du vendredi soir (terrain, vestiaires, salle pour repas...). Enfin nous avons pu poser nos sacs et au nom des membres du bureau, des joueurs, un immense **MERCI** au club de Chatillon-Devecey.

En outre, ce rapprochement nous a permis de recruter de nouveaux joueurs qui cadrent parfaitement avec l'esprit vétéran de PFL. Grâce à cet apport nous avons pu compenser les absences longue durée de certains de nos tauliers (Luc, Seb, Marco, Gérald ...). Certes, ce turn over a peut-être eu des conséquences au niveau des résultats (PFL-Grandfontaine-Montferrand 1-1,PFL-Vieilley 4-1, PFL-Conseil Général 1-1 , Nancray-PFL 5-1, PFL-Perrouse 1-1), mais le plus important reste que le groupe s'est étoffé et que nous avons gardé notre philosophie qui est le jeu, l'ambiance et ... le jeu !

Outre l'aspect purement footballistique, nous sommes et resterons présents à Pelousey et vous pouvez d'ores et déjà noter sur vos agendas la date du 06/06/2020 où nous organiserons un tournoi multi-activités (foot, fléchettes, mölkky, tennis de table etc). Plus de détails dans les TU à venir. Autre manifestation prévue, à finaliser: un tournoi de mölkky à Devecey.

***Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre,
vous pouvez me contacter au 06 75 18 42 34.***

Christian DYSSLI



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

C'est, en présence de l'adjoint au maire Benoît Ricloux, que l'Assemblée Générale de l'APE s'est tenue le 24 septembre 2019. Nous avons eu le plaisir d'y accueillir plusieurs parents qui souhaitent prendre connaissance des projets de l'association.

15 personnes sont maintenant des membres actifs de l'APE.

LE BUREAU

Emilie KEIRSEBILCK présidente

Aurélie BICHET Vice-présidente

Aurore BAULIEU Trésorière

Stéphane CENTINÉO Vice-trésorier

Jenifer CHAMPION Secrétaire

Morgane FLECHER Vice-secrétaire

Cette année, nous avons décidé de participer de manière significative au projet de voyage du primaire, et d'offrir des temps de voyage à la maternelle. Pour cela, nous envisageons diverses actions pour aider ce financement conséquent:

- une fête de Noël le 13 décembre au soir
- Un loto qui pourrait avoir lieu début Janvier
- Le vide grenier en mai
- Différentes ventes : sapins, fromages ...

Pour nous contacter: ape.pelousey@gmail.com

Pour retrouver nos actus/manifestations: www.pelousey.com/ape



ASSOCIATION
LOISIRS ÉVASION
PELOUSEY

ASSOCIATION LOISIRS ÉVASION

La Ferme d'Uzel offre de nouveaux maillots à nos pongistes.

Mardi 8 octobre 2019



C'est dans la salle de la Noue que Jean-Michel Heller a d'abord remercié Guillaume Salino, représentant de la Ferme d'Uzel, pour les 35 maillots offerts à la section tennis de table de l'ALE, puis la société Imprimgraph qui, pour la deuxième fois, a floqué gracieusement les maillots. Il a tenu aussi à remercier la commune de Pelousey -représentée par Benoît Ricloux- qui « permet aux pongistes d'évoluer dans d'excellentes conditions dans cette salle de la Noue ».

Devant les représentants de l'ALE, Le président Laurent Berthod, la trésorière Nathalie Schild et la vice-trésorière Dominique Pouzol, il a retracé l'histoire de l'association qui depuis 1993 n'a cessé de progresser tant sur le plan qualitatif que quantitatif, avec un passage en Régionale 2 en 2012 et un effectif de 30 joueurs à ce jour.



Suite à la présentation des maillots sponsorisés par le Château d'Uzel en 2000, 2005, 2012 et du maillot 2019 sponsorisé par la Ferme d'Uzel (maillot porté par Guillaume Salino lui-même), l'ensemble des pongistes présents a posé avec son nouvel équipement.

Jean-Michel Heller a conclu avec humour son discours par un :

« Nous espérons pouvoir vous donner rendez-vous en 2026 ! »

Tout le monde a conclu ce moment bien sympathique en partageant un agréable apéritif.



ASSOCIATION
LOISIRS ÉVASION
PELOUSEY

Toutes les activités de l'ALE pour l'année 2019-2020

À côté de chaque activité, entre parenthèses, le nombre d'inscrits.



Virginie GIACOMINI



LE CABARET DE L'ALE AURA-T-IL LIEU EN 2020 ? TOUT DÉPEND DE VOUS !

Depuis quelques éditions, nous constatons une diminution du nombre de spectateurs, mais nous déplorons surtout un manque de participation de la part des "artistes".

Or, **cette soirée est avant tout la vôtre, vous les artistes d'un soir** qui souhaitez monter sur scène, que ce soit seul ou avec vos amis, votre famille, vos voisins pour jouer un sketch, chanter une chanson...

Si cette soirée a été créée il y a maintenant une dizaine d'années, c'est pour **partager de bons moments autant sur scène que dans le public**, pour rire et faire rire, chanter, danser... s'amuser !

C'est un **vrai moment de convivialité** entre Pelouséens qui permet de tisser et resserrer des liens.

Sans un nombre suffisant d'artistes, nous annulerons la soirée actuellement prévue pour le samedi 28 mars 2020.

**Alors soyez "acteurs" de la vie de votre village,
participez au cabaret de l'ALE !**

**Envoyez-nous simplement un e-mail à contact@ale-pelousey.com
avant le 1^{er} décembre 2019
pour nous faire part de votre participation.**

**Pas besoin de nous donner plus de détails pour le moment,
nous vous recontacterons si le cabaret est maintenu.**

LA ZUMBA

Cette année la Zumba est arrivée à Pelousey! Elle y a été très bien accueillie.

La timidité des participantes a disparu dès les premiers rythmes, et depuis toutes dansent la soca, le merengue, le chachacha ... pour évacuer leur stress et augmenter leur confiance en elles. Elles s'amuse tant qu'elles n'ont pas le sentiment de s'entraîner réellement!

Les participantes adorent les pas dansés, à tel point que l'un de ces pas a été rebaptisé du prénom d'une des participantes: le pas de Christine!

Ce n'est que du bonheur à chaque séance!



LE YOGA

Le yoga aide à travailler sur la concentration. Cela permet ainsi de mieux gérer le stress.

40 personnes participent aux séances.

Le yoga est enseigné par Solange Amacher qui donne une belle approche de cette discipline.



Virginie GIACOMINI



LES VIGNOTTES



Notre club a repris son activité le mercredi 11 septembre après deux mois de vacances. Nous préparons notre repas de Noël à l'extérieur mais avant nous avons de bonnes parties de cartes et de Scrabble à jouer.

N'hésitez pas à nous rejoindre aux Vignottes

Françoise MAIRE



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE



Voilà déjà deux mois que notre ACCA a repris ses activités préférées avec quelques modifications au sein de son bureau:

Seul Philippe MORARD conserve son poste aux finances, Daniel FARENC-BERRE est devenu Secrétaire, et suite à sa démission du poste de président qu'il occupait depuis plus de 10 ans, Claude GUILLOT "dit Claudius" a pris la place de Vice-Président, et moi-même celle de Président.

Notre association compte 14 membres en son sein, dont 7 Pelouséens. Nous avons eu le plaisir d'accueillir cette saison un jeune chasseur âgé de 16 ans.

Le début de saison a été mitigé quant au gibier à plumes, celui-ci n'étant pas toujours facile à trouver et à mettre au bout du fusil, par contre le gros gibier nous a été plus favorable avec trois sangliers prélevés. Compte tenu des dégâts occasionnés par ces animaux dans leurs cultures, ceci a fait le bonheur de nos exploitants agricoles. Et comme d'habitude... c'est Pierrot qui a "ouvert le bal"!

Cette année, nous allons encore renforcer la sécurité lors de nos actions de chasse et notamment pendant les battues. Celles-ci n'auront lieu que les jeudis, samedis, dimanche et occasionnellement les jours fériés, d'une manière générale elles ne se feront que durant la matinée.

Yvan CUBY



ÉTAT CIVIL



MARIAGES

Nous avons le plaisir de vous faire part du mariage de.

Clémence CRABBE et Christophe BONNEFOY le 27/07/2019

PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ

Nous avons le plaisir de vous faire part du Pacte entre.

Anaïs FRANCOIS et Alexandre LHERITIER 14/09/2019

NAISSANCES

Nous avons le plaisir de vous faire part des naissances de.

Lyssandre TEIXEIRA BERNARD le 23/06/2019

Lilie BOILLOT le 18/07/2019

Marcel GERMAIN le 17/10/2019

Céleste BRUNNER le 19/10/2019

DÉCÈS

Nous avons la tristesse de vous faire part des décès de.

Claude FALCOZ le 09/08/2019

Pierre KIENTZ le 09/09/2019

Madame le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal présentent à leurs familles leurs très sincères condoléances

Pour information, notre liste n'est pas exhaustive, les personnes concernées devant nous donner leur accord pour publication en respect de la législation relative à la protection des données.

PROCHAINS ÉVÉNEMENTS

DON DU SANG

Salle de la Noue à 16h30



TON SANG PEUT SAUVER
MA VIE. LE MIEN PEUT
SAUVER LA TIENNE

DON DU SANG

Mercredi 20 novembre 2019

LES FONDUS DE LA MARCHÉ

*Marché festive
nocturne autour de
Pelousey départ 16h 15*



Marche et repas fondue

Samedi 30 novembre 2019

LOTO DES ANCIENS COMBATTANTS

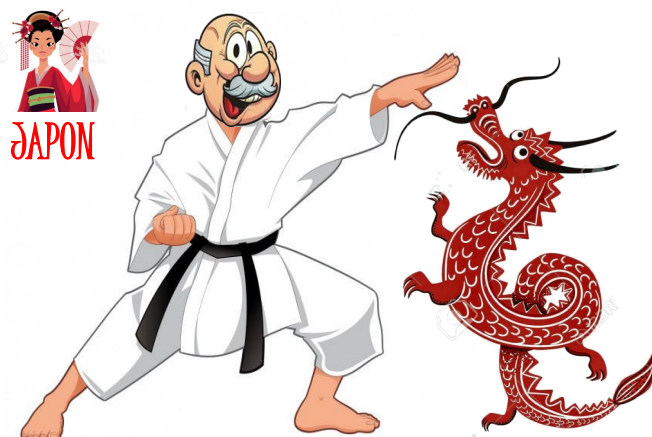
Salle de la Noue



Dimanche 01 décembre 2019

LE REPAS DES AINÉS

Salle Saint-Martin



Samedi 7 décembre 2019

LES VŒUX DU MAIRE

Salle de la Noue



Vendredi 17 janvier 2020

SALLE DE LA BIBLIOTHÈQUE

**NUIT
DE LA
LECTURE**



Samedi 18 janvier 2020

Horaires d'ouverture de la bibliothèque à la maison de la Noue

Mercredi: 14h 00 à 16h 00 }
Jeudi: 16h 30 à 17h 30 } **Sauf vacances scolaires**
Samedi: 10h 00 à 11h 30

Rappelons que le prêt de livres est gratuit.

Contact: ☎ 03 81 55 91 18 - biblio.pelousey@orange.fr

Horaires autorisés pour les engins à moteur (tondeuses....)

(arrêté préfectoral du 19/04/05)

Jours ouvrables: de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Samedi: de 9h à 12h et de 15h à 19h30

Dimanche et jours fériés: de 10h à 12h

Horaires d'ouverture des déchetteries

PLACEY et PIREY

Heures d'hiver

(du 1er novembre au 28 ou 29 février)

du lundi au samedi:

de 8h 30 à 12h 20 et de 13h 30 à 16h 50

Vous pouvez déposer déchets verts, gravats, encombrants, ferraille, batteries, huiles usagées, verre...



Les déchetteries sont fermées les jours fériés. Se présenter 1/4 h avant la fermeture

PENSEZ À VOS BADGES (Formulaires de demande disponibles en Mairie)

Les contacts utiles

Urgence sécurité gaz 24h/24 et 7j/7 :

☎ **0 800 47 33 33**

Raccordement Gaz :

De 8h à 17h du lundi au vendredi.

☎ **09 69 36 35 34**



Pour tout autre renseignement : consultez le site internet de GRDF www.grdf.fr

MAIRIE DE PELOUSEY

19 Grande Rue ☎ 03 81 58 05 16 Fax: 03 81 60 21 41 Email: contact@pelousey.com

NUMERO D'APPEL SEULEMENT EN CAS D'URGENCE: ☎ 06 51 84 76 36

Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi		17h à 19h
Mardi	10h à 12h	
Mercredi	10h à 12h	
Jeudi	10h à 12h	
Vendredi	10h à 12h	16h à 18h
Samedi	10h à 12h	

Le conseil municipal

Tous les comptes-rendus de conseil municipal sont affichés sur les panneaux de la mairie et sur pelousey.com.

Santé

Urgences médicales assurées par les médecins du secteur, la nuit, le WE et jours fériés ☎ 39 66

Urgences pharmacie ☎ 32 37

Dr Pierre-Luc Mesnier, médecin généraliste: 38 grande rue ☎ 03 81 55 41 00

Mmes Sabrina Mendes et Amandine Blondey-Paul, infirmières: 15 bis grande rue ☎ 03 81 58 98 17

Mme Christine Ardiét, orthophoniste: 38 grande rue ☎ 03 81 55 49 79

Mme Alexia Marrot, orthophoniste: 38 grande rue ☎ 03 81 55 49 79

Mme Delphine Dall'o, ostéopathe: 38 grande rue ☎ 06 37 72 72 08

Mme Marie-Jo Gacek, conseillère conjugale, psychothérapeute, sexothérapeute: 38 grande rue ☎ 06 84 39 20 74



Bien Être

Mme Kathy Chauvin, thérapeute psycho-corporel- énergétique / Kinésiologue / Somatoremolaxologue / Consultante en développement personnel et gestion du stress : 6 grande rue ☎ 06 17 79 89 99

Mme Aurélie Deloron, Hypnothérapeute Praticienne PNL Thérapies Brèves: 12 rue du verger fleuri ☎ 06 33 91 97 11

Mme Claudine Bas, praticienne massages du monde: californien, ayurvédique, balinais, suédois « la Villanelle » 10, La plantière ☎ 07 66 89 74 19



Assistantes maternelles agréées

La liste des assistantes maternelles agréées ainsi que les coordonnées du Relais Familles Assistants Maternels sont disponibles en Mairie.

Contact local pour l'Est Républicain

Jean-Marie GUIERDET ☎ 06 88 06 18 46 - jmguierdet@orange.fr

Demande d'articles gratuits en cas de naissance, mariage ou de décès.



Responsable de la publication: **Catherine BARTHELET**

Réalisation du bulletin: **Michel AIROLDI mi.air@sfr.fr**

Crédits photos: Michel AIROLDI et les présidents des associations

PELOUSEY EN FLEURS

